

MISSION

PRÉVENTION POSSIBLE

NOUVELLES ORIENTATIONS RÉGIONALES SUR L'INTERVENTION PRÉVENTIVE AUPRÈS DES PERSONNES ATTEINTES D'UNE INFECTION TRANSMISSIBLE SEXUELLEMENT ET AUPRÈS DE LEURS PARTENAIRES (IPPAP)

L'IPPAP est reconnue comme une mesure efficace pour enrayer la propagation des ITS et elle est bien reçue par les personnes atteintes et leurs partenaires.

L'IPPAP vise plus particulièrement les ITS-MADO suivantes :

- l'infection à Chlamydia trachomatis;
- la gonorrhée;
- la syphilis;
- le lymphogranulome vénérien;
- le granulome inguinal;
- le chancre mou.



LES ITS : UNE ÉPIDÉMIE SILENCIEUSE

Les ITS sont en recrudescence à Laval et au Québec.

TABLEAU 1

Nombre de cas déclarés des trois (3) principales ITS-MADO, Laval et Québec, 2009 à 2013, période du 1^{er} janvier au 30 septembre

| | CHLAMYDIOSE | | GONORRHÉE | | SYPHILIS INFECTIEUSE | |
|-------------|-------------|--------|-----------|--------|----------------------|--------|
| | LAVAL | QUÉBEC | LAVAL | QUÉBEC | LAVAL | QUÉBEC |
| 2009 | 598 | 11 992 | 59 | 1 361 | 15 | 480 |
| 2010 | 604 | 12 854 | 53 | 1 513 | 18 | 628 |
| 2011 | 734 | 14 012 | 87 | 1 432 | 29 | 707 |
| 2012 | 680 | 14 793 | 64 | 1 581 | 33 | 735 |
| 2013 | 709 | 16 237 | 90 | 1 844 | 19 | 562 |

COORDONNÉES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE (DRSP)

MADO – MODALITÉS DE DÉCLARATION DES ITS

Secrétariat MADO

Téléphone : 450 978-2121, poste 2116 ou 2148

Télécopieur : 450 978-2118

Courriel : mst-pierre.reg13@ssss.gouv.qc.ca

Service régional IPPAP

Lydia Teboul, infirmière-conseil

Téléphone : 450 978-2121, poste 2066

Courriel : lteboul_reg13@ssss.gouv.qc.ca

Agence de la santé
et des services sociaux
de Laval

Québec



Afin de concerter nos efforts dans la lutte contre les ITS, nous sollicitons votre collaboration face aux nouvelles orientations régionales.

RÔLE DES CLINIENS POUR UNE ITS-MADO

1. **Traiter** le cas index selon les lignes directrices de l'INESSS : www.inesss.qc.ca
Codes de gratuité Tx ITS–MADO
 - Code K = cas index
 - Code L = partenaire
2. Établir la liste des partenaires à joindre en fonction de la période de **contagiosité** de l'ITS en cause (voir l'aide-mémoire à l'intention des médecins intitulé *Les partenaires sexuels, il faut s'en occuper!*). Ce document annexé est aussi disponible sur le site Web www.msss.gouv.qc.ca (section Documentation, rubrique Publications). Une mise à jour de ce document est prévue en décembre prochain.
D'autres outils à l'intention des patients sont disponibles sur ce site, dont la brochure *Entre caresses et baisers, une ITS s'est faufilée... il faut en parler!*
Code de facturation pour IPPAP : 15230
3. Contribuer à l'**évaluation** clinique des partenaires sexuels.
4. Offrir, si possible, le **traitement épidémiologique** aux partenaires sexuels identifiés durant la période de contagiosité.
5. Aviser tout patient traité d'éviter toutes relations sexuelles non protégées pour une période de 7 jours dès la prise du Tx (unidosé) ou jusqu'à la fin du Tx.
6. Déclarer l'ITS-MADO à la DRSP en fournissant les coordonnées nécessaires pour joindre la personne atteinte (**formulaire AS-770** disponible sur le site Web www.msss.gouv.qc.ca).
7. Aviser la personne atteinte qu'une infirmière de santé publique pourrait communiquer avec elle pour une intervention préventive.
8. Fournir à l'infirmière de santé publique l'information clinique nécessaire pour son enquête, par exemple pour déterminer le stade d'une syphilis.

RÉFÉRENCES UTILES

- INESSS : www.inesss.qc.ca
- MSSS : www.msss.gouv.qc.ca (section Documentation, rubrique Publications)
- Site Web pour les jeunes âgés de 15 ans et plus : itss.gouv.qc.ca
- Site Web pour les adultes : sante.gouv.qc.ca

RÔLES DE L'INFIRMIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE POUR UNE ITS-MADO

L'infirmière de santé publique réalisera l'enquête et l'IPPAP dans les cas suivants :

- tous les cas de gonorrhée;
- tous les cas de syphilis;
- tous les cas d'ITS-MADO rares : lymphogranulome vénérien, granulome inguinal et chancre mou;
- les cas de chlamydie provenant des urgences ou ayant **les critères de priorité** suivants :
 - < 24 ans;
 - ITS à répétition (2 ou plus);
 - IVG à répétition (2 ou plus);
 - atteinte inflammatoire pelvienne (AIP);
 - femme enceinte ou homme dont la partenaire est enceinte;
 - personne ayant de multiples partenaires (> 2 dans les 2 derniers mois ou > 5 dans la dernière année);
 - personne dont les partenaires sont difficiles à rejoindre.

Dès le 1^{er} décembre 2013, l'infirmière de la DRSP n'effectuera plus les enquêtes et l'IPPAP pour les cas de chlamydie de plus de 25 ans sans critères de priorité. Il appartiendra au médecin déclarant d'effectuer l'intervention préventive auprès du cas et des partenaires. Un outil d'aide à l'IPPAP est disponible en annexe.

Les critères de priorité devront être inscrits sur la requête de laboratoire.

Toutes les chlamydioses prélevées au CSSS de Laval, au Centre jeunesse de Laval ou au centre de détention de la région sont enquêtées par les infirmières de ces installations.

Une publication de la Direction régionale de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Laval
Rédactrices : D^{re} Elsa Potier et Lydia Teboul, inf.
Collaboration : D^{re} Yannick Lavoie
Révision et mise en page : service des communications
ISSN 1918-0837 (Imprimé)
ISSN 1948-0845 (En ligne)